

Division du 1<sup>er</sup> degré – DPE1D

[dep@ac-mayotte.fr](mailto:dep@ac-mayotte.fr)  
[casnav@ac-mayotte.fr](mailto:casnav@ac-mayotte.fr)  
[mvt1d@ac-mayotte.fr](mailto:mvt1d@ac-mayotte.fr)

Lettre de motivation, CV et copie du dernier rapport d'inspection  
à la DPE par voie hiérarchique, en copie au CASNAV

**Textes de référence :**

circulaire nationale n° 2012-143 du 2 octobre 2012 et circulaire académique du 19 septembre 2022

**IDENTIFICATION  
DU POSTE**

**Définition du poste**

L'académie de Mayotte recrute sur poste spécifique des enseignants du 1<sup>er</sup> degré spécialistes du FLE/FLS/alphabétisation en contexte plurilingue.

**Place du poste**

L'enseignant est itinérant et intervient au sein de plusieurs écoles d'une même circonscription.  
Il est placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education Nationale en charge de la circonscription, en lien avec le CASNAV.

**Cadre général**

Le CASNAV, créé en 2015, est structuré de manière à assurer un maillage sur l'ensemble du territoire et prend appui pour le 1<sup>er</sup> degré sur une équipe de 26 enseignants coordonnateurs des UPE2A.  
Chaque enseignant FLS travaille en étroite collaboration avec un formateur/chargé de mission référent du CASNAV.

**PROFIL DU POSTE**

**Missions**

- > **Sur un secteur d'intervention, identifier et prendre en charge les EANA dans une visée inclusive :**
  - participer au recensement des EANA et mener une évaluation diagnostique précise afin de définir une prise en charge adaptée
  - enseigner la langue française en mettant en œuvre des pratiques pédagogiques propres à la didactique du FLE/FLS dans des modalités diverses (co-enseignement, pédagogie différenciée, groupes de besoins, interventions ponctuelles...)
  - être une personne ressource au sein des écoles : conseiller, accompagner et outiller les enseignants de classe ordinaire pour la prise en charge des EANA et de tous les élèves allophones, dans le quotidien de la classe
- > **Coordonner le dispositif UPE2A**
  - organiser l'emploi du temps individuel et évolutif de l'élève
  - planifier des moments de concertation avec l'équipe pédagogique afin de mettre en œuvre les temps d'inclusion au fil de l'acquisition des compétences de l'élève
  - développer des outils de suivi des élèves au sein de l'école et en inter-degré
  - assurer la mise à disposition de la mallette pédagogique du CASNAV
  - recevoir et animer des rencontres avec les familles
  - collecter périodiquement des données concernant les EANA (profil, prise en charge) au sein de tableaux de bord (tableurs) et les transmettre au CASNAV
- > **Contribuer activement au réseau d'acteurs académiques pour développer et améliorer la prise en charge des enjeux de l'allophonie en contexte plurilingue :**
  - participer à chaque période au regroupement de réseau des enseignants FLS
  - s'investir sur des temps de conception de ressources pédagogiques et projets au service de la consolidation et du rayonnement des pratiques FLS
  - peut animer ponctuellement des actions de formation au sein de l'école ou de la circonscription
  - sous réserve d'être habilité, être examinateur/correcteur des épreuves du DELF scolaire

**Compétences**

- connaissance du parcours et de la prise en charge des EANA
- connaissances en didactique et pédagogie du FLE/FLS/alphabétisation en milieu plurilingue
- connaissance du CECRL
- capacité d'adaptation à un contexte interculturel avec des publics d'apprenants d'une très grande hétérogénéité
- bonne maîtrise des outils bureautiques (tableur, traitement de texte...)
- capacités organisationnelles et sens du travail en équipe

**CONTEXTE ADMINISTRATIF**

<b>Profil et Pré-requis</b>	Enseignant du 1 <sup>er</sup> degré Cursus universitaire en FLE/FLS ou expérience dans le domaine Certification complémentaire FLS ou formation attestée par un organisme spécialisé La détention de l'habilitation « Examineur/Correcteur DELF » serait appréciée
<b>Nomination</b>	Obtention du poste après avis favorable de la commission d'entretiens
<b>Régime administratif</b>	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Bonification : 27 points de NBI
<b>Modalités de candidature</b>	Les enseignants participent au mouvement intra-académique et candidatent sur le poste spécifique « Enseignant/coordonateur FLS » en faisant parvenir lettre de motivation, CV, et copie du dernier rapport d'inspection à la DPE en copie au CASNAV aux adresses indiquées en page 1. Les candidats retenus seront convoqués à un entretien.
<b>Contacts</b>	Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de la direction/coordination du CASNAV par mail <a href="mailto:casnav@ac-mayotte.fr">casnav@ac-mayotte.fr</a> ou par téléphone au 02-69-63-33-66.